



Décision n° 2020/135

<p align="center">Compétitivité du territoire - Développement économique - Immobilier d'entreprises - Prolongation de l'abattement exceptionnel et ponctuel aux tarifs de location des locaux liés à des besoins COVID-19</p>
--

Le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté d'agglomération n°2011/127 en date du 11 juillet 2011, n°2003/114 en date du 8 décembre 2003 et n°2019/085 en date du 24 juin 2019, relatives aux tarifs de location de l'Hôtel et Pépinière L'AROBASE, du CENTRE BRADFORD et de l'ESPACE INITIATIVES,

Vu la décision n° 2020/082 en date du 23 avril 2020, relative à l'abattement exceptionnel et ponctuel de loyer pour les locaux vacants,

DÉCIDE

De prolonger l'abattement exceptionnel pour les loyers des locaux vacants de L'AROBASE, du CENTRE BRADFORD et de l'ESPACE INITIATIVES selon les modalités suivantes :

- ✓ demandes des entreprises justifiées par la mise en place de mesures de protection ou de développement d'activités liées au COVID-19,
- ✓ jusqu'au 31 août 2020, les tarifs applicables sont les suivants :
 - Pour l'AROBASE : 4,50 € HT / m² et par mois ;
 - Pour le CENTRE BRADFORD : 3,70 € HT / m² et par mois ;
 - Pour l'ESPACE INITIATIVES : 1,60 € HT / m² et par mois.

Les conseillers communautaires seront informés de la présente décision sans délai et par voie électronique à l'adresse communiquée pour la réception des documents de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

La présente décision sera rapportée à la prochaine séance du Conseil,

Fait à Castres, le 23 juin 2020

Acte télétransmis à M. le Sous-Préfet de CASTRES
Le 26 juin 2020
Sous le n°81-248100430-20200623-lmc19575-DE-1-1
Certifié exécutoire Le 26 juin 2020



Pascal BUGIS